



**Direction générale de l'enseignement
et de la recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des établissements, des dotations
et des compétences
Bureau de la gestion des dotations
et des compétences
19 avenue du Maine
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

**Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction mobilité, emplois, carrières
BE2FR**

Note de mobilité

DGER/SDEDC/2017-160

21/02/2017

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 09/03/2017

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 4

Objet : Appel à candidature, pour la rentrée scolaire 2017, pour les postes de direction de CFA, CFPPA, exploitations agricoles, ateliers technologiques, sites et antennes vacants ou susceptibles de l'être : 2^e tour

Destinataires d'exécution

DRAAF et DAAF
SRFD et SFD
EPLEFPA et EPN

La présente note organise le deuxième tour de la mobilité des directeurs de centres constitutifs des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA).

I - Généralités

La présente note organise le deuxième tour de la mobilité des directeurs de centres constitutifs des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA). Il convient de noter que les postes de direction de centre sont des **postes à profil**.

Elle est composée de quatre annexes :

- l'annexe A : liste des postes proposés + une fiche de poste par poste proposé (se reporter à la liste pour déterminer le numéro du poste) ;
- l'annexe B : demande d'affectation sur un poste de direction de centre ;
- l'annexe C : avis circonstancié du supérieur hiérarchique direct ;
- l'annexe D : avis circonstancié de l'autorité académique.

1. Champ d'application

Cette note de service s'adresse :

- a. En priorité **aux agents titulaires de catégorie A, issus des concours de chef de travaux** (production animale ou production végétale) **ou d'ingénierie de formation** ou aux agents titulaires de catégorie A **régulièrement inscrits depuis moins de trois ans sur les listes d'aptitude** à exercer les fonctions de directeur d'exploitation agricole / directeur d'atelier technologique ou directeur de CFA / CFPPA. Pour la rentrée scolaire 2017, les listes concernées sont celles des années : 2017, 2016 et 2015.
- b. En second lieu, **aux agents titulaires de catégorie A non inscrits sur la liste d'aptitude des directeurs de centre**. L'attention de ces agents est attirée sur le fait qu'en cas d'affectation, celle-ci est faite à titre provisoire pour une durée d'une année. Au cours de cette année d'affectation en qualité de « faisant fonction », les agents s'engagent à s'inscrire et à se présenter aux épreuves de la liste d'aptitude aux fonctions de directeur de centre. En cas de non-respect de cet engagement ou d'échec aux épreuves de la liste d'aptitude, le poste est publié vacant à la mobilité de la rentrée suivante, l'agent qui faisait fonction est alors réaffecté sur son poste d'origine.

Les agents ayant obtenu une décision de mutation favorable lors du 1er tour du mouvement des directeurs de centre ne sont pas autorisés à participer au second tour.

En revanche, les agents répondant aux critères énoncés en 1.a et 1.b mais n'ayant pas participé au premier tour de la mobilité y sont autorisés.

2. Cas particulier des agents contractuels

Les agents contractuels ne sont pas concernés par cette note de service. Ils sont invités à se référer à celle les concernant qui sera publiée début mai.

II – Demandes de mobilité

Les postes de direction de centre étant des postes à profil, **chaque postulant doit obligatoirement prendre l'attache des directeurs d'EPLEFPA** dont dépendent les centres sur lesquels il candidate. Chaque postulant **doit également contacter le(s) S(R)FD compétent(s)**. À défaut, la candidature est automatiquement classée non-recevable.

La demande de mobilité s'opère en deux démarches, conduites en simultanément.

1. Envoi du dossier par l'agent

L'agent adresse son dossier de demande de mobilité par voie postale à son autorité académique (ou

à son supérieur hiérarchique pour les agents hors enseignement) **au plus tard le vendredi 3 mars 2017**, cachet de la poste faisant foi. Ce **délaï est de rigueur** et aucune candidature ne sera admise au-delà.

Dans le même temps, **l'agent adresse de façon obligatoire** copie de sa demande au format PDF par courriel à :

- la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) / bureau de la gestion des dotations et des compétences (BGDC) : emma.orgeret@agriculture.gouv.fr ;
- l'IGAPS chargé du suivi de l'établissement actuel de l'agent ;
- l'IGAPS chargé du suivi de chacun des établissements demandés.

2. Démarche de candidature auprès de l'autorité académique

Chaque candidat **doit prendre contact** avec l'autorité académique d'accueil pour présenter sa candidature et prendre connaissance des caractéristiques du poste sollicité, afin d'en connaître les caractéristiques. En cas d'intérêt pour le poste, il adresse sa candidature, sous la forme d'une **lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae** actualisé, à l'autorité académique (DRAAF / DAAF) d'accueil, **pour qu'elle lui parvienne avant le vendredi 3 mars 2017.**

IV – Procédure d'examen des candidatures

Les demandes de mutation des agents sont directement saisies dans Epicéa mobilité par la DGER.

L'autorité hiérarchique transmet l'ensemble des dossiers collectés au bureau de la gestion des dotations et des compétences **pour le mardi 7 mars 2017**. Préalablement, elle porte sur chacun des dossiers son avis circonstancié en qualité d'autorité hiérarchique.

L'autorité académique d'accueil examine les candidatures reçues et communique son avis à la DGER, au plus tard **le jeudi 9 mars 2017**. L'avis est formulé sur la fiche récapitulative des candidatures, transmise en temps utiles aux DRAAF/DAAF par le BGDC.

Conformément aux règles des commissions administratives paritaires (CAP) du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF), les candidatures des agents sont examinées par leur CAP de corps. En cas d'avis favorable sur des candidatures de différents corps pour un même poste, les candidatures sont réexaminées à l'occasion de l'arbitrage inter-corps de juin 2017.

**Le chef du service de l'enseignement
technique**

**L'adjoint au chef du service
des ressources humaines**

Philippe SCHNÄBELE

Bertrand MULLARTZ

Annexe A - secteur direction de centre - 2ème tour

Direction enseignement technique

Directeur CFPPA / Direct.Etab.

Région	Etablissement	N° poste	V	SV	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	CFPPA de Cibeins à Belley (01)	1300	0	1	
	CFPPA Bourg les Valence (26)	1306	1	0	
	CFPPA Die (26)	1307	1	0	
	CFPPA Marmilhat Lempdes (63)	1301	0	1	
Bourgogne-Franche-Comté	CFPPA Mamirole (25)	1257	0	1	
	CFPPA du Morvan (58)	1255	0	1	
	CFPPA Nevers (58)	1259	0	1	
	CFPPA Vesoul (70)	1258	1	0	
Bretagne	EPL Pontivy (56)	1278	0	1	
Corse	CFPPA Borgo (2B)	4095	1	0	Direction CFA et CFPPA
Grand Est	CFPPA L'Epine (51)	1269	1	0	
	EPL Metz Courcelles Chaussy (57)	1271	0	1	
Hauts-de-France	CFPPA Verdilly (02)	1265	1	0	
	CFPPA Ribécourt (60)	1268	1	0	
	CFPPA de la Haute Somme (80)	1267	1	0	
Normandie	CFPPA de l'Eure horticole (27)	1262	1	0	
	Site Le Neubourg du CFPPA de l'Eure agricole (27)	4094	1	0	Direction CFA et CFPPA
Nouvelle-Aquitaine	Site d'Ahun du CFPPA de la Creuse (23)	1283	1	0	
	CFPPA Venours (86)	1282	0	1	
Occitanie	CFPPA du Gard (30)	1289	0	1	
	Site de Mirande du CFPPA du Gers (32)	1288	0	1	
	CFPPA Saint Affrique (12)	1293	1	0	
	Site de Lannemezan du CFPPA Hautes Pyrénées (65)	1294	0	1	
Pays de la Loire	EPLEFPA de Nantes Terre Atlantique (44)	4108	0	1	
	CFPPA Laval (53)	1275	0	1	

Responsable antenne / Direct.Etab.

Région	Etablissement	N° poste	V *	SV *	Précision
Bretagne	LP Saint Briec (22)	1315	1	0	
Occitanie	Site de La Canourgue du LEGTPA de la Lozère (48)	1317	0	1	

Directeur CFA / Direct.Etab.

Région	Etablissement	N° poste	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	CFA Saint-Gervais d'Auvergne (63)	1337	1	0	
Grand Est	CFA des Ardennes (08)	1326	1	0	
Île-de-France	Site de Chailly du CFA de Seine et Marne (77)	1320	0	1	
	CFA CEZ Rambouillet (78)	1319	0	1	
Normandie	CFA Coutances (50)	1323	1	0	
Occitanie	Site de Carcassonne du CFA de l'Aude (11)	1331	0	1	
	Site de Saint Gaudens du CFA Piémont Pyrénées (31)	4103	1	0	

Directeur exploitation / Direct.Etab.

Région	Etablissement	N° poste	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	Exploitation agricole de La Tour du Pin (38)	1425	1	0	
	Exploitation horticole de Grenoble Saint Ismier (38)	1424	0	1	

	Exploitation viticole de Belleville sur Saône (69)	1421	1	0	
Bourgogne-Franche-Comté	Exploitation agricole de Quétigny Plombières (21)	1354	0	1	Site de Tart le Bas
	Exploitation agricole La Barotte - Haute Côte-d'Or (21)	1356	0	1	Site de Châtillon sur Seine
	Exploitation horticole de Tournus (71)	1355	0	1	
	Exploitation agricole des Terres de l'Yonne (89)	1357	0	1	
Centre-Val de Loire	Exploitation agricole de Touvent Châteauroux (36)	1343	0	1	specialité bovins viande
	EPL Vendôme (41)	4111	1	0	Site de Villavard
Grand Est	Exploitation agricole de Bar Le Duc (55)	1372	0	1	
	Exploitation agricole de Château-Salins (57)	1370	0	1	
	Exploitation agricole de la Judenmatt à Rouffach (68)	1379	0	1	
Hauts-de-France	Exploitation agricole de Vervins (02)	1366	1	0	
	Exploitation agricole de Douai (59)	1363	1	0	
	Exploitation agricole du Quesnoy (59)	1364	0	1	
	Exploitation horticole de Lomme (59)	1368	0	1	
	Exploitation agricole de Tilloy les Mofflaines (62)	1367	0	1	
Île-de-France	Exploitation agricole de Rambouillet (78)	1339	1	0	
Normandie	Exploitation agricole Le Robillard (14)	1360	0	1	
	Exploitation agricole de St Hilaire (50)	1361	0	1	
	Exploitation horticole de Coutances (50)	1358	1	0	
Nouvelle-Aquitaine	Exploitation agricole de Salles de Barbezieux (16)	1388	0	1	
	Exploitation aquacole de Bourcefranc (17)	1390	0	1	Poste à profil ostréiculture
	Exploitation horticole Le Petit Chadignac Saintes (17)	1405	0	1	
	Exploitation agricole d'Ahun (23)	1400	1	0	
	Exploitation viticole de Bergerac Monbazillac (24)	1407	0	1	
	Exploitation agricole d'Orthez (64)	1396	1	0	
	Exploitation agricole de Venours (86)	1398	0	1	
	EPL de l'Hérault (34)	1412	1	0	
Occitanie	EPL de l'Hérault (34)	1412	1	0	
Pays de la Loire	Exploitation horticole de Guérande (44)	1384	1	0	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Exploitation agricole de Gap-Les Eméyères (05)	1434	1	0	
Guadeloupe	Exploitation agricole de Guadeloupe (971)	1437	1	0	
Guyane	Exploitation agricole de la Guyane (973)	1439	0	1	
Martinique	Exploitation agricole de Croix-Rivail	PS1	0	1	

Directeur atelier techno / Direct.Etab.

Région	Etablissement	N° poste	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	Centre équestre d'Yssingeaux (43)	1458	1	0	
Hauts-de-France	EPLEFPA des Flandres - Lomme (59)	1448	1	0	AT Dunkerque
Normandie	Atelier technologique agroalimentaire St Lô-Thère (50)	1447	0	1	
	Centre équestre de St Hilaire (50)	1446	1	0	
Nouvelle-Aquitaine	Atelier technologique agroalim Limoges- Les Vaseix (87)	1451	1	0	

Directeur CFA et CFPPA / Direct.Etab.

Région	Etablissement	N° poste	V *	SV *	Précision
Normandie	CFPPA de Vire (14)	1023	0	1	

ANNEXE B

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET			
DGER-SET-SDEDC-BGDC			
RENTREE SCOLAIRE 2017			
DEMANDE D'AFFECTATION SUR UN POSTE DE DIRECTION de CENTRE			
Exploitation agricole / Atelier technologique	CFA ou CFPPA		Responsable d'antenne
DOCUMENTS A ADRESSER		1 exemplaire papier : DRAAF/DAAF/SRFD/SFD	
		1 exemplaire par mel : DGER & IGAPS	
Identification du demandeur			
Nom		Prénom	
N° AGORHA		Tel. Portable	
Adresse Mail		Situation Familiale	
Corps		Grade	
Etablissement			
Poste occupé			
Pour les agents occupant déjà un poste de direction			
Mode d'accès (cocher la case correspondante)			Année
Concours chef de travaux <input checked="" type="checkbox"/>			
Liste aptitude Exploitation Atelier / technologique <input checked="" type="checkbox"/>			
Liste aptitude CFPPA / CFA <input checked="" type="checkbox"/>			
Autre <input checked="" type="checkbox"/>			
Motifs de la demande de mobilité (cocher la case correspondante)			
Convenance personnelle <input checked="" type="checkbox"/>			
Mobilité double (compléter les cases ci dessous) <input checked="" type="checkbox"/>			
Nom du conjoint :		Numéro AGORHA :	
Rapprochement de conjoint (compléter les cases ci dessous si conjoint en poste au MAAF) <input checked="" type="checkbox"/>			
Nom du conjoint :		Numéro AGORHA :	
Autre motif <input checked="" type="checkbox"/>			

NOM – PRENOM du demandeur :	
------------------------------------	--

	AFFECTATIONS DEMANDEES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2017 (par ordre de priorité)	N° du poste
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

MOTIVATION DE LA DEMANDE (à remplir par l'agent, ou à rédiger sur papier libre)

--

« Je m'engage à accepter toute affectation (correspondant à mes vœux) qui me sera proposée»

Date et signature :

ANNEXE C

**NOM – PRENOM du
demandeur :**

AVIS CIRCONSTANCIE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT :

Entourer l'une des cases suivantes :

**Très
Favorable**

Favorable

Passable

Réservé

Défavorable

**Très
Défavorable**

Date, cachet et signature :

ANNEXE D

**NOM – PRENOM du
demandeur :**

AVIS CIRCONSTANCIE DE L'AUTORITE ACADEMIQUE d'ORIGINE

Entourer l'une des cases suivantes :

**Très
Favorable**

Favorable

Passable

Réservé

Défavorable

**Très
Défavorable**

Date, cachet et signature :